



| COMMUNE DE GENNES | DELIBERATION |
|---|---|
| <p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 13</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>20/10/2023</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>20/10/2023</i></p> | <p>Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM n°6), Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS (à partir de la DCM n°5), Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Ludovic JEUNOT Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Carine PARRENIN Agnès SANCEY-FOURNEROT, procuration à Céline HIRCHI</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE</p> |

➤ **231005 : Modification du règlement périscolaire - Inscriptions à la cantine**

Afin d'assurer une gestion optimale de la commande des repas auprès du fournisseur de repas (la Cuisine d'Uzel), notamment pour s'assurer que cette gestion se fasse en cas d'absence, il est proposé une modification du règlement périscolaire pour les inscriptions à la cantine. Il s'agit de permettre une anticipation et donc une meilleure garantie au niveau de la gestion en ligne avec le logiciel (portail famille) quand les parents y auront accès. Une gestion instantanée ne peut pas être envisagée. Cela simplifie la gestion pour les parents et il n'y a plus qu'un jour de référence pour les inscriptions et les annulations.

Rédaction actuelle

Les inscriptions à la cantine peuvent être permanentes, de un à quatre jours par semaine, (voir fiche d'inscription jointe), ou occasionnelles. Dans ce cas, elles se font toujours auprès de la responsable au moins deux jours ouvrables avant le repas, au plus tard à 12h, vous pouvez inscrire vos enfants au 03.81.55.75.32 ou par mail à l'adresse suivant : commune.gennes@orange.fr
Merci de prévenir en cas d'absence.

- *le Jeudi matin pour le repas du Lundi**
- *le Vendredi matin pour le repas du Mardi**
- *le Mardi matin pour le repas du Jeudi**
- *le Mercredi matin pour le repas du Vendredi**

Il en va de même pour les éventuelles annulations de repas commandés.

Proposition de modification :

Les inscriptions à la cantine peuvent être permanentes de un à quatre jours par semaine, (voir fiche d'inscription jointe), ou occasionnelles. Dans ce cas elles se font toujours auprès de la responsable :

Le Mercredi de la semaine précédente pour les repas de la semaine suivante

Il en va de même pour les éventuelles annulations de repas commandés :

Au plus tard le Mercredi de la semaine précédente pour les repas de la semaine suivante

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du règlement périscolaire pour les inscriptions à la cantine

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le maire
Jean SIMONDON


Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture